

Docteur Jacques Constant
Formateur Consultant
Pédopsychiatre

Médecin Honoraire des Hôpitaux Psychiatriques
Ancien Chef de Service du Centre Hospitalier de Chartres

Luisant, le 5 Décembre 2016

Monsieur le député Daniel Fasquelle,

Votre dernière initiative dans le domaine de l'autisme a retenu toute l'attention du vieux pédopsychiatre que je suis.

Voilà une clarification formidable. Le législateur que vous êtes sait ce qu'il faut faire. Bravo !

La HAS avait en effet jusqu'à maintenant la désagréable habitude de se contenter de recommandations qu'elle *définissait comme « des propositions développées méthodiquement pour aider le praticien et le patient à rechercher les soins les plus appropriés dans les circonstances cliniques données »*. Mais désormais, puisque vous savez, il est bien naturel que vous imposiez. Quelles merveilleuses économies d'énergie vous allez permettre à tous niveaux !

Les praticiens n'auront plus à penser et votre mesure va contribuer à rééquilibrer les comptes de la sécurité sociale, tant il est vrai qu'un médecin qui pense risque de dépenser.

Plus besoin pour les familles de consulter : la lecture des débats de l'assemblée nationale leur suffira.

Pour les praticiens et leurs équipes plus besoin de se tenir informés des résultats des recherches d'autant que ces résultats ont la fâcheuse habitude de déboucher sur de nouvelles incertitudes. Et d'ailleurs plus besoin de recherches et de questionnements puisque vous connaissez LA Solution.

Docteur Jacques Constant
Formateur Consultant
Pédopsychiatre

Médecin Honoraire des Hôpitaux Psychiatriques
Ancien Chef de Service du Centre Hospitalier de Chartres

Maintenant que, grâce à vous, les personnes autistes vont enfin être bien accompagnées, je me permets, monsieur le député, d'attirer votre attention sur un autre problème de santé publique qui mériterait d'être examiné d'urgence par la représentation nationale et traité avec le talent que vous avez su déployer dans le domaine de l'autisme.

Je veux parler des effets déplorables de la loi de la pesanteur.

Savez-vous que tous les bébés de notre pays mettent plusieurs mois, presque une année parfois, pour pouvoir se tenir debout tant cette loi pèse sur leur musculature immature.

Avez-vous songé aux adolescents et jeunes adultes en deux roues qui deviennent handicapés en conséquence de l'application de cette loi sur route mouillée ? Et les personnes suicidaires qui se pendent ou se défenestrent et meurent, du fait de cette funeste loi, les entraînant sous leur poids ? Et les vieillards qui chutent et se brisent les os et les alpinistes qui dévissent ou les avions qui se crashent.

Notre pays subit chaque jour les inconvénients de la loi de la pesanteur sans qu'aucun législateur ne se décide à aborder ce grave problème.

Il est temps, monsieur le député, de mettre votre bon sens et votre dynamisme au service de cette grande cause : **faites abolir la loi de la pesanteur comme vous avez su résoudre l'énigme de l'autisme.**

Veillez accepter, monsieur l'honorable parlementaire, la considération que je vous dois

Docteur Jacques Constant